FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Assemblée Générale Ordinaire
Du jeudi 7 décembre 2023 à 10h
Auditorium de la chambre des métiers
72/74 rue de Reuilly – 75012 PARIS

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présents et représentés : (42 Présidents/Administrateurs présents, 37 pouvoirs)

CDG	Nom	Présence	Pouvoir
CENTRE DE GESTION DE L'AIN	Bernard REY	**POUVOIR**	À François DUNAND (73)
CENTRE DE GESTION DE L'AISNE	Hervé MUZART	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER	Jean-Sébastien LALOY	**POUVOIR**	À Jean-Marc FRIZOT (71)
CENTRE DE GESTION DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Michel BRUNET	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES	Marcel CANNAT	**POUVOIR**	À Christian SIMON (83)
CENTRE DE GESTION DES ALPES MARITIMES	Jean-Paul DAVID	**POUVOIR**	À Christian SIMON (83)
CENTRE DE GESTION DE L'ARDÈCHE	Jean-Roger DURAND	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DES ARDENNES	Régis DEPAIX	**Absent**	
CENTRE DE GESTION DE L'ARIÈGE	Martine ESTEBAN	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE L'AUBE	Thierry BLASCO	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE L'AUDE	Serge BRUNEL	**POUVOIR**	À Vincent LE MEAUX (22)
CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON	Maurice BARTHÉLÉMY	**POUVOIR**	À Vincent LE MEAUX (22)
CENTRE DE GESTION DES BOUCHES DU RHÔNE	Georges CRISTIANI	**Absent**	
CENTRE DE GESTION DU CALVADOS	Hubert PICARD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU CANTAL	Louis CHAMBON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE	Patrick BERTHAULT	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE MARITIME	Marie-Danielle GIRAUDEAU	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DU CHER	Pierre DUCASTEL	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA CORRÈZE	Jean-Pierre LASSERRE	**POUVOIR**	À Roger RECORS (33)
CENTRE DE GESTION DE LA COTE D'OR	Patricia GOURMAND	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR	Vincent LE MEAUX	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA CREUSE	Michel VERGNIER	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE	Laurent PÉRÉA	**Absent**	
CENTRE DE GESTION DU DOUBS	Christian HIRSCH	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA DROME	Eliane GUILLON	**POUVOIR**	À Antoine De MENTHON (74)
CENTRE DE GESTION DE L'EURE	Jérôme PASCO	**Excusé**	

CENTRE DE GESTION D'EURE ET LOIR	Bertrand MASSOT	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE	Yohann NEDELEC	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA CORSE DU SUD	Antoine OTTAVI	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE CORSE	Anne Marie NATALI	**POUVOIR**	À Antoine De MENTHON (74)
CENTRE DE GESTION DU GARD	Fabrice VERDIER	**POUVOIR**	À Michel HIRIART (64)
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE GARONNE	Sabine GEIL-GOMEZ	**POUVOIR**	À Sylvian CALS (81)
CENTRE DE GESTION DU GERS	Didier DUPRONT	**POUVOIR**	À Martine ESTEBAN (09)
CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE	Roger RECORS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT	Philippe VIDAL	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE	Chantal PETARD-VOISIN	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE L'INDRE	Gil AVÉROUS	**POUVOIR**	À Michel GILLOT (37)
CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE	Michel GILLOT	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE	Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN	**POUVOIR**	À Michel CHAPUIS (43)
CENTRE DE GESTION DU JURA	Frank STEYEART	**POUVOIR**	À Patricia GOURMAND (21)
CENTRE DE GESTION DES LANDES	Jeanne COUTIERE	**POUVOIR**	À Roger RECORS (33)
CENTRE DE GESTION DU LOIR ET CHER	Eric MARTELLIERE	**Absent**	
CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE	Yves NICOLIN	**POUVOIR**	À Michel CHAPUIS (43)
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE LOIRE	Michel CHAPUIS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE	Philip SQUELARD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU LOIRET	Florence GALZIN	**POUVOIR**	À Michel GILLOT (37)
CENTRE DE GESTION DU LOT	Véronique ARNAUDET	**Excusée**	
CENTRE DE GESTION DU LOT ET GARONNE	Jean-Louis COSTES	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA LOZÈRE	Laurent SUAU	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE MAINE-ET-LOIRE	Elisabeth MARQUET	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE	Jean-Dominique BOURDIN	**POUVOIR**	À Hubert PICARD (14)
CENTRE DE GESTION DE LA MARNE	Patrice VALENTIN	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE	Jean-Marie WATREMETZ	**POUVOIR**	À Patrice VALENTIN (52)
CENTRE DE GESTION DE LA MAYENNE	Olivier RICHEFOU	**POUVOIR**	À Michel HIRIART (64)
CENTRE DE GESTION DE MEURTHE ET MOSELLE	Daniel MATERGIA	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE	Gérald MICHEL	**POUVOIR**	À Patricia GOURMAND (21)
CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN	Gaëlle STRICOT	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE	Vincent MATELIC	**POUVOIR**	À Daniel MATERGIA (54)
CENTRE DE GESTION DE LA NIÈVRE	Marie-Christine AMIOT	**POUVOIR**	À Patrice VALENTIN (51)
CENTRE DE GESTION DU NORD	Eric DURAND	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'OISE	Alain VASSELLE	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'ORNE	Francis AIVAR	**Excué**	
CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS	Joel DUQUENOY	**POUVOIR**	À Eric DURAND (59)
CENTRE DE GESTION DU PUY DE DÔME	Nadine BOUTONNET	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES	Michel HIRIART	**Présent**	

CENTRE DE GESTION DES HAUTES PYRÉNÉES	Denis FÉGNÉ	**POUVOIR**	À Sylvian CALS (81)
CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES ORIENTALES	Robert GARRABE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN	Michel LORENTZ	**POUVOIR**	À Alain VASSELLE (60)
CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN	Lucien MULLER	**POUVOIR**	À Michel BALLAND (88)
CENTRE DE GESTION DU RHÔNE	Philippe LOCATELLI	**POUVOIR**	À Philip SQUELARD (44)
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE SAÔNE	Michel DESIRE	**Absent**	
CENTRE DE GESTION DE SAÔNE ET LOIRE	Jean-Marc FRIZOT	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE	Didier REVEAU	**Pouvoir**	À Elisabeth MARQUET (49)
CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	François DUNAND	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE SAVOIE	Antoine de MENTHON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE SEINE MARITIME	Christophe BOUILLON	**POUVOIR**	À Hubert PICARD (14)
CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE	Anne THIBAULT	**Présente**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Daniel LEVEL	**Présent**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Florence MARY	**Absente**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Michel DELAMAIRE	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DES DEUX SÈVRES	Alain LECOINTE	**POUVOIR**	À Edouard RENAUD (86)
CENTRE DE GESTION DE LA SOMME	Claude CLIQUET	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU TARN	Sylvian CALS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU TARN ET GARONNE	Jean-Luc DEPRINCE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU VAR	Christian SIMON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE	Maurice CHABERT	**POUVOIR**	À Alain VASSELLE (60)
CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE	Eric HERVOUET	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE	Edouard RENAUD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE VIENNE	Béatrice TRICARD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DES VOSGES	Michel BALLAND	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'YONNE	Jean-Pierre GERARDIN	**POUVOIR**	À Michel BALLAND (88)
CIG DE LA PETITE COURONNE	Jacques Alain BENISTI	**POUVOIR**	À Anthony MANGIN (PC)
CIG DE LA PETITE COURONNE	Anthony MANGIN	**Présent**	
CIG DE LA PETITE COURONNE	Philippe LAUNAY	**POUVOIR**	À Anthony MANGIN (PC)
CENTRE DE GESTION DE LA GUADELOUPE	Denise BLEUBAR	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE LA MARTINIQUE	Justin PAMPHILE	**POUVOIR**	À Gilles ADELSON (973)
CENTRE DE GESTION DE LA GUYANE	Gilles ADELSON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA RÉUNION	Juliana M'DOIHOMA	**Absente**	
CENTRE DE GESTION DE MAYOTTE	Youssouf AMBDI	**Absent**	
CGF DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	René TEMEHARO	**Présent**	

↳ **Quorum**

L'Assemblée Générale comprend tous les Présidents/Administrateurs en exercice des Centres de gestion ainsi que quatre Vice-Présidents désignés par les CIG (Deux par CIG).

L'Assemblée Générale ne peut valablement siéger que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés (soit 50 sur 100 membres la composant).

Présidents / Administrateurs présents : 42
Présidents représentés par un autre représentant de CDG : 37
Présidents présents et représentés : 79

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

Pour la FNCDG étaient présents :
Thierry SÉNAMAUD, Directeur
Cindy LABORIE, Responsable des Affaires Juridiques
Alexis BOUCHER, Juriste/Chargé de missions
Nicole BEAUJOUR, Assistante de Gestion
Christelle MARTINS, Assistante de Direction

Présidents, Administrateurs et Directeurs présents (19) :

CDG 02	LALONDE	Xavier	DGS
CDG 03	VERNISSE	Pascal	Vice-Président CDG
CDG 03	VINCENT-CHAUMONT	Fabienne	DGS
CDG 09	DEDIEU	Frédéric	DGS
CDG 14	DELMOTTE-VOISIN	Delphine	DGS
CDG 16	CORNEIL	Laurent	DGS
CDG 22	GUIHARD	Sophie	DGS
CDG 33	MAU	Didier	Président CDG
CDG 35	ANDRE	Sébastien	DGS
CDG 49	DAUTEL	Didier	DGS
CDG 53	TURPAULT	Florence	DGS
CDG 59	DUMOULIN-LACOYE	Déborah	DGS
CDG 64	MARCHAND	Jérémie	DGS
CDG 64	PATRIARCHE	Nicolas	Président CDG
CDG 69	DUCROCQ	Olivier	DGS
CDG 80	COURIAT	Céline	DGS
CDG 971	THIBAULT	Jean-claude	DGS
CDG 972	JOURDAIN AURORE	Josiane	DGS
CGF 987	BONNO	Heiarii	DGS

Anciens Présidents de CDG présents (6) :
Loïc CAURET (22)
Gérard MANET (42)
Roland LABRANDINE (63)
Claude PONZO (83)
Jean-Louis NOUHAUD (87)
Constantin RODRIGUEZ (58)

Michel HIRIART ouvre la séance en saluant et en félicitant les nouveaux Présidents de CDG élus. Il salue également la présence des membres de l'association des anciens Présidents de Centres de Gestion.

Michel HIRIART explique, que les rapports disposent de quelques nouveautés. En effet, en accord avec le Commissaire aux Comptes, la fin d'année sera dédiée à la validation du budget prévisionnel de l'année suivante tandis que le rapport financier 2023 sera examiné en 2024.

Michel HIRIART introduit la séance en présentant certains dossiers ayant mobilisé la Fédération en 2023.

Tout d'abord, le Gouvernement avait engagé des travaux pour assouplir le dispositif de promotion interne.

L'avis du CSFPT réuni en formation plénière le 15 novembre retient les modifications suivantes :

- élargissement de l'assiette des recrutements aux agents contractuels sur emploi permanent en CDI (nommés au titre de l'article L. 332-8 et recrutés en CDI en vertu des dispositions du paragraphe 1 de la sous-section 2, section 1 du chapitre 2 du titre III du CGFP)
- assouplissement des règles de quotas : passage de « 1 pour 3 » à « 1 pour 2 »
- clause de sauvegarde appliquant cette nouvelle proportion à 8 % de l'effectif (et non plus 5%)
- réduction de la durée requise (passage de 4 à 2 ans) permettant la nomination par la voie de la promotion interne lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à un recrutement à ce titre n'a pas été atteint pendant cette période.

Les règles relatives aux obligations de formation préalables pour l'accès à la promotion interne resteront inchangées. Le décret sera publié d'ici la fin de l'année pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

De plus, la Fédération contribué à des propositions relatives à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie. Ainsi, plusieurs propositions ont été retenues dans le cadre de projet de loi comme le changement de dénomination, la promotion en catégorie B et les promotions hors quotas.

Enfin, le rapport de la mission sur le fonds de prévention de l'usure professionnelle a été remis le 16 novembre dernier à Stanislas GUERINI, Ministre de la transformation et de la fonction publiques. Ce rapport est désormais communicable. Un courrier sera réalisé et le rapport sera mis en ligne et transmis à tous les CDG.

Pour rappel, la lettre de mission du 12 mai 2023 avançait quatre questions :

- Quels bénéficiaires ?
- Quelles actions ?
- Quel financement ?
- Quelle gouvernance ?

De mai à octobre 2023, une soixantaine d'entretiens ont été menés auprès d'environ 150 personnes issues d'une cinquantaine de structures différentes.

Lors des travaux, il a été admis que l'usure physique et psychologique concernait toutes les catégories et tous les métiers. Ila été relevé que dans la FPT, la fréquence des arrêts de travail est plus élevée que dans les autres fonction publiques notamment en raison de la présence majoritaire d'agents de catégorie C.

S'agissant de la gouvernance, la mission privilégie la piste d'un établissement public autonome rattaché au FIPHFP par une direction, des moyens de gestion et des outils d'intervention communs. De toute évidence, le rôle primordial des CDG a été rappelé.

Les actions qui pourraient être financées par le fonds seraient
- de l'ingénierie
- une aide à la mise en place d'équipes pluridisciplinaires
- le financement d'équipements permettant d'alléger la pénibilité ou d'aménagements de postes
- des actions collectives de formation
- un accompagnement individualisé aux transitions professionnelles

S'agissant du financement, les organisations auditées sont favorables à un financement des employeurs mais avec une participation de l'Etat. La mission a réalisé une projection du financement par strate de collectivité pour apprécier la contribution au fonds.

Enfin, lors du congrès des maires, 3 conventions ont été signées :

- Le renouvellement du partenariat avec le CNFPT
- La convention avec Défense Mobilité
- La charte ATSEM

1- Présentation des rapports statutaires

Michel HIRIART rappelle en préambule que tous les rapports ont été transmis aux CDG et qu'ils sont disponibles sur le site internet de la Fédération.

Antoine de MENTHON, Secrétaire Général de la Fédération, présente le rapport d'activité.

Le rapport d'activité de cette année 2023 s'organise autour de sept points :
1. La mobilisation de la FNCDG concernant l'élaboration et la mise en œuvre des réformes législatives et réglementaires
2. La question de l'évolution de la FNCDG
3. La promotion de l'action des CDG auprès des Pouvoirs publics, des collectivités et des partenaires
4. La coordination et la mutualisation de l'action des CDG
5. La vie du réseau des Centres de Gestion
6. L'observation de l'emploi public local
7. La communication et l'information.

1. <u>La mobilisation de la FNCDG concernant l'élaboration et la mise en œuvre des réformes législatives et réglementaires</u>

 - La réforme des retraites

A l'occasion de l'examen du texte au Parlement, les employeurs territoriaux avaient proposé plusieurs amendements.

La FNCDG a réalisé à l'issue de la publication des textes réglementaires d'application, une note sur la réforme et ses implications pour les agents territoriaux.

 - La mission sur le fonds de prévention de l'usure professionnelle

- Plusieurs actions ont également été menées sur la sensibilisation des pouvoirs publics sur l'attractivité de la FPT avec des mesures concrètes notamment sur la réforme de la promotion interne

- La réforme de la PSC

Dans le cadre des négociations sur la réforme de la PSC dans le versant territorial de la fonction publique, à la suite de la conclusion d'un accord de méthode, le 12 juillet 2022, entre la Coordination des employeurs territoriaux (CET) et 5 organisations syndicales représentatives, les parties prenantes ont engagé des discussions structurées autour des 3 « piliers » prévus par l'accord de méthode

- Groupe de travail sur l'évolution des secrétaires de mairie

Une proposition de loi '' visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie '' a été adoptée en première lecture.

Plusieurs propositions ont été formulées par la FNCDG et reprises dans la proposition de loi notamment sur :

- La dénomination du métier et la reconnaissance des fonctions réellement exercées
- L'animation du réseau de secrétaires de mairie par les CDG
- La mise en œuvre du plan de requalification jusqu'au 31 décembre 2027 (promotion interne dérogatoire hors quotas en catégorie B)
- La nouvelle voie de promotion en catégorie B après formation qualifiante (promotion interne dérogatoire hors quotas)
- La mise en œuvre de bonifications d'avancements pour les agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie
- L'ouverture du recrutement contractuel de secrétaires de mairie dans les communes entre 1000 et 2000 habitants.

- La participation au Projet gouvernemental « Accès, Parcours, rémunération » et Fonction Publique + »

Le ministre de la TFP a communiqué, en février, aux membres de la coordination des employeurs territoriaux, les chantiers prioritaires de l'agenda social.

- La participation aux travaux menés au sein du CSFPT, du CCFP et de la coordination des employeurs territoriaux

Le Président de la Fédération et plusieurs représentants de CDG ont participé aux séances plénières, aux réunions de Bureau et aux formations spécialisées du CSFPT mais également aux plénières du CCFP en 2023.

2. <u>La question de l'évolution de la FNCDG</u>

A l'occasion de l'organisation d'une conférence des présidents et des administrateurs délégués le 7 novembre, au regard de l'absence d'une adhésion au projet de transformation de la FNCDG en établissement public par l'ensemble des Centres de gestion, il a été décidé de proposer le 7 décembre en Assemblée générale la non-poursuite de ce projet.

3. <u>La promotion de l'action des CDG auprès des Pouvoirs publics, des collectivités et des partenaires</u>

- Les rencontres avec le Gouvernement et les parlementaires

Tout au long de l'année, plusieurs rencontres ont été organisées avec Stanislas GUERINI, Ministre de la transformation et de la fonction publiques et Dominique FAURE, Ministre déléguée chargé des Collectivités territoriales et de la ruralité, que ce soit au sein de la CET, dans le cadre du salon de l'emploi public, à l'occasion de réunions liées à l'agenda social, à l'attractivité de la fonction publique, à la ruralité.

Ces rencontres ont été l'occasion d'évoquer les problématiques suivantes :
- L'évolution des rémunérations des agents publics
- L'évolution des agents exerçant les fonctions de secrétaires de mairie
- La réforme de la promotion interne pour favoriser l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures
- Les policiers municipaux
- Le transfert des concours de sapeurs-pompiers professionnels
- Les difficultés de recrutement
- L'observation des données sociales…

- Des travaux en collaboration avec la DGCL et la DGAFP

 - Contribution dans le cadre du projet de réforme de la promotion interne

La Fédération a alors diligenté en février/mars une enquête auprès d'un panel de 18 CDG répartis selon 3 strates :
- moins de 5 000 fonctionnaires
- Entre 5 000 et 10 000 fonctionnaires
- Plus de 10 000 fonctionnaires.

Une seconde enquête a été diligentée au cours du mois d'août plus spécifiquement sur les obligations de formation liées à la promotion interne à partir d'un panel similaire à la première enquête.

L'ensemble des enquêtes réalisées par la Fédération a été adressé à la DGCL.

Le projet de décret présenté au CSFPT du 15 novembre prévoit les pistes d'évolution suivantes :

- Assouplissement des règles de quota, en passant la règle du *« 1 pour 3 »* en *« 1 pour 2 »* en ouvrant l'assiette de calcul des quotas aux agents en CDI

- Une réduction de la durée requise avant d'appliquer la clause de sauvegarde permettant une promotion interne sans atteindre le nombre de recrutements nécessaires. Actuellement fixée à 4 ans, elle sera ramenée à 2 ans

- La clause de sauvegarde sera modifiée, appliquant la proportion à un pourcentage d'effectifs qui sera révisé à 8% (actuellement 5% de l'effectif des fonctionnaires dans le cadre d'emplois considéré) afin de tenir compte des cadres d'emplois à faible effectif.

 - Participation au groupe de travail « concours » de la DGCL

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et a notamment abordé les points suivants :
- L'instauration d'une épreuve écrite d'admissibilité pour le concours d'ATSEM
- L'étude des différents barèmes des épreuves sportives de concours de policiers municipaux et de sapeurs-pompiers professionnels.

 - Enquête sur les FMPE

Durant l'été 2023, la DGCL a souhaité mener une enquête flash sur les fonctionnaires momentanément privés d'empois gérés par les Centres de Gestion. L'objectif était de répondre aux questions parlementaires concernant ces sujets.

63 CDG ont répondu à l'enquête pour les FMPE pris en charge au titre de l'année 2022.

Cette enquête a permis de recenser plusieurs données :
- Le nombre de FMPE pris en charge par les CDG en 2022
- Le nombre de FMPE pris en charge selon leur catégorie
- Le nombre de FMPE selon leur durée de prise en charge
- Le nombre de FMPE licenciés ou radiés des cadres par chaque CDG
- Le nombre de FMPE licenciés au terme de 10 années de prise en charge financière par le CDG.

 - La mise en place du site choisirleservicepublic.gouv.fr

- Le partenariat avec le CNFPT

Le 22 novembre 2023, la Fédération et le CNFPT renouvellent pour une durée de trois leur partenariat.

- Organisation de la journée sur les transitions professionnelles avec le CNFPT

Le 23 mars, la FNCDG et le CNFPT ont organisé un colloque afin de réfléchir à de nouvelles modalités d'action et de faire face aux transitions professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale.

- Le transfert de l'organisation des concours et examens professionnels de sapeurs-pompiers

- Les auditions de la FNCDG par les pouvoirs publics :

La FNCDG est régulièrement auditionnée par le Sénat, l'Assemblée nationale, la Cour des Comptes, l'IGF, l'IGA, l'IGAS.

Cette année, les auditions ont porté sur :
- Les propositions de loi relatives aux secrétaires de mairie
- Le projet de loi de finances pour 2024
- Le rapport parlementaire relatif à la police municipale
- Les rapports de la Cour des Comptes sur le FIPHFP et sur le dialogue social
- La mission de l'IGF relative aux dépenses de masse salariale des collectivités locales.

- Les rencontres ou travaux avec les autres partenaires

4. <u>La coordination et la mutualisation de l'action des CDG</u>

- En juin, la FNCDG a présenté un bilan de la mise en œuvre des schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation

Un rapport a été transmis aux CDG à l'occasion de l'AG d'Ajaccio. Il reprend les éléments suivants :

- L'historique de la coopération régionale et interrégionale

- Le cadre juridique de la mise en œuvre des schémas de coordination, de mutualisation, de spécialisation

- Le bilan des coopérations jusqu'à l'entrée en vigueur des schémas

- La méthodologie d'élaboration des schémas

- Le contenu des schémas

- Enquête annuelle sur la mission MPO

Depuis 2019, la Fédération a pris l'initiative de dresser un rapport annuel global issu de l'ensemble des rapports annuels transmis par les CDG afin de bénéficier d'une synthèse générale, laquelle est transmise au Conseil d'Etat.

Dans la continuité de notre étude sur la mission de médiation des Centres, la FNCDG et l'ANDCDG ont souhaité poursuivre ce travail d'observatoire de la pérennisation de mission de médiation tant sur le volet obligatoire (MPO) que facultatif (médiation à l'initiative du juge/ des parties).

- Réunion des CDG coordonnateurs

Chaque année, la FNCDG réunit l'ensemble des Centres de Gestion coordonnateurs. L'objectif est de réaliser un bilan des actions menées par les différentes coordinations régionales et d'échanger sur les pratiques de chacune.

La réunion des CDG coordonnateurs a eu lieu le 2 février 2023 en présence d'une vingtaine de présidents et directeurs.

À l'occasion de cette rencontre, les échanges ont porté sur :
- L'avancement des projets de mutualisation issus de l'adoption des schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation
- Le transfert aux CDG de l'organisation des opérations de concours et examens professionnels de la filière sapeurs-pompiers
- L'étude sur la compensation financière versée par le CNFPT au titre des missions transférées depuis 2010
- Le partage de réflexion au sujet de la constitution d'un Observatoire National de l'Emploi.

- Déplacements de la Fédération dans les coordinations régionales

La réunion des CDG coordonnateurs a eu lieu le 2 février 2023 en présence d'une vingtaine de présidents et directeurs.
À l'occasion de cette rencontre, il a été acté que le Président de la FNCDG irait à la rencontre des coordinations régionales pour évoquer les missions, le fonctionnement et l'actualité de la Fédération. Toutes les coordinations régionales ont été rencontrées :

5. <u>La vie du réseau des Centres de Gestion</u>

- La réunion des instances

Assemblée générale : 9 juin/ 7 décembre
Conseil d'Administration : 9 mars / 11 mai / 28 septembre / 22 novembre
Bureau : 9 février / 6 juillet/ 1er septembre/ 11 octobre
Réunion des CDG coordonnateurs : 2 février
Conférence des présidents et des administrateurs délégués : 7 novembre

- L'organisation de l'assemblée générale délocalisée à Ajaccio

- Les commissions et groupes de travail

- ✓ Commission concours, recrutement, emploi public

La commission s'est réunie le 16 novembre 2023.

- ✓ Commission santé, sécurité et qualité de vie au travail

La commission s'est réunie le 5 avril et 18 décembre 2023.

- ✓ Commission carrière

La commission s'est réunie à deux reprises en 2023 : le 10 juillet et le 8 novembre.

6. L'observation de l'emploi public local

Publication cette année :

- de la 8ème édition du Baromètre HoRHizons
- du 12ème panorama de l'emploi public
- de la troisième édition de la synthèse des familles d'indicateurs sociaux.
- L'enquête sur les reclassements et PPR

7. Communication et information

- Deux éditions du magazine Fédémag ont été publiées en 2023

- La poursuite de la marque employeur « métiers-territoriaux » et la promotion de la FPT

- La mise à disposition des CDG d'outils de communication

Dans l'espace adhérents de son site internet, la Fédération met à la disposition des Centres différents outils de communication téléchargeables en version web ou imprimable :

- L'ensemble des outils plaquettes et vidéos inscrits dans la démarche #metiersterritoriaux

- Un magazine *« Travailler dans la fonction publique territoriale »* actualisé chaque année en janvier

- Des powerpoints de présentation : intégrer la FPT, les opportunités d'emploi dans la FPT, la diversité des métiers des collectivités territoriales, vos compétences sont nos besoins…

- Une quarantaine d'affiches et des flyers sur l'emploi territorial, la FPT, les CDG, les concours, la FNCDG, les chiffres clés des CDG

- D'autres outils (marque page FPT, marque page 10 bonnes raisons de venir travailler dans une collectivité).

- La mise à jour du guide maire employeur

- La participation aux salons du travail en janvier, au salon choisir le service public en mai et au salon des maires en novembre

Alain VASSELLE salue l'initiative du Sénat sur la question des secrétaires de mairie. Les propositions constituent des avancées pour l'attractivité de ce métier. Cependant, ces évolutions se seront pas sans conséquences sur les finances des collectivités notamment les petites communes. Il serait nécessaire que l'Etat compense cette hausse des dépenses pour les employeurs publics.

De plus, Alain VASSELLE s'interroge sur la nature des aides dont pourraient bénéficier les collectivités avec la mise en place du fonds de prévention de l'usure. En effet, la contribution des employeurs publics au financement de ce fond constituera également une charge supplémentaire.

Michel GILLOT partage l'opinion d'Alain VASSELLE sur les questions relatives aux coûts supplémentaires que devront supporter les collectivités. L'Etat devrait assumer les responsabilités financières qu'il fait porter aux collectivités.

De plus, il évoque les difficultés de recrutement de médecins pour assurer la mission de médecine du travail au bénéfice des collectivités.

Michel HIRIART répond que des améliorations sont nécessaires pour renforcer l'attractivité du métier de secrétaire de mairie. Ces mesures impliquent des efforts financiers de la part des collectivités.

Eric DURANT s'exprime sur la question de la médecine du travail en tant que co-président de la commission SSQVT de la Fédération. Les Centres de Gestion n'ont aujourd'hui plus les moyens de réaliser cette mission pour le compte des collectivités. De plus, l'Etat sollicite l'exercice de cette mission auprès des CDG, notamment les préfectures.

L'une des propositions qui sera formulée par la commission est l'espacement des délais de visites médicales pour les agents ne souffrant pas de pathologies spécifiques. Le Gouvernement doit également contribuer à aider à la reconversion des médecins généralistes en médecin du travail en facilitant les passerelles entre les deux parcours.

Anne THIBAULT évoque une difficulté avec l'ordre des médecins dans le département de la Seine-et-Marne. En effet, l'ordre des médecins refuse le recrutement de médecins du travail titulaires d'un diplôme universitaire uniquement.

Michel HIRIART explique que les organisations syndicales souhaitent que les contrôles soient réalisés par les médecins du travail. En effet, elles considèrent que les ACFI se sont pas complètement indépendants du fait de leur lien avec le CDG.

Jean-Marc FRIZOT explique que le passage des secrétaires de mairie de la catégorie C à la catégorie B ne représente pas une charge financière trop importante. Cela permettra aux secrétaires de mairie de dérouler une carrière plus intéressante en termes d'évolution statutaire et de les conserver auprès de leur employeur.

Vincent LE MEAUX souligne que la Fédération est investie sur l'ensemble des sujets relatifs à la FPT. Il sera nécessaire que notre Fédération soit prête en vue de la prochaine loi Fonction Publique annoncée par le Gouvernement.

L'Assemblée Générale de la Fédération vote le rapport d'activité à l'unanimité

Sylvian CALS, trésorier de la Fédération présente le budget prévisionnel 2024.

Sylvian CALS précise que des changements ont été apportés à la présentation de notre rapport financier par rapport aux années précédentes. En effet, il a été décidé de se rapprocher du fonctionnement des collectivités et de :

- Présenter la proposition de budget 2024 en Assemblée Générale de décembre 2023 pour approbation
- Présenter le rapport financier 2023, dans son intégralité à la fin de la période écoulée, en Assemblée Générale de juin 2024 pour validation

Le projet de budget 2024 fait apparaître également le maintien et la stabilité du taux de la cotisation à 1,50 € par agent inscrit aux CAP gérées par les CDG.

La présentation du budget prévisionnel reprend les différentes lignes budgétaires de dépenses, regroupées par chapitre selon leur nature :

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Déplacement et frais de fonctionnement des instances
- Communication/manifestations/forums
- Site internet
- Opérations informatiques.

S'agissant des dépenses, elles s'établissent à 1 070 700 euros. Les dépenses à caractère général recouvrent la documentation générale, les équipements et fournitures, la location mobilière du copieur et immobilière des locaux, les assurances et honoraires du comptable et du Commissaire aux comptes, les frais de téléphonie et d'affranchissement, les frais administratifs et services bancaires ainsi que la cotisation au Gip informatique des Cdg.

Les charges du personnel s'établissent à 525 500 euros et recouvrent les salaires, l'indemnité de fonction du Président, les charges sociales et fiscales, la médecine du travail, la formation.

Déplacement et fonctionnement des instances est budgété à 97 000 euros. Ce chapitre recouvre le fonctionnement des instances et les frais engagés pour l'organisation des Assemblées Générales et Conseils d'Administration (location de salle, réception) mais aussi les frais de déplacement du Président et des personnels de la Fédération et des représentants des centres de gestion participant aux commissions et groupes de travail qui sont pris en charge par la Fédération. Il prend également en compte les déjeuners de travail et les missions extérieures des personnalités qualifiées.

Le poste communication/manifestations/forums s'établit à 301 600 euros et intègre les manifestations, les outils d'information et de communication ainsi que la Visio conférence.

Pour 2024, les recettes prévues sont à hauteur de 1 070 700 euros. Elles correspondent principalement au versement des cotisations des Centres de Gestion. Elles subissent une diminution conséquente du fait de la baisse des effectifs d'agents gérés dans les CAP. Pour rappel, en 2018, on comptabilisait 730 305 Agents CAP, pour 717 849 agents CAP en 2022 et 690 841 agents en 2023 suite aux élections professionnelles dans les centres de gestion. Nos statuts ne prévoient pas la prise en compte dans l'assiette de calcul de la cotisation des effectifs d'agents inscrits aux CCP, alors que le recrutement de ceux-ci est en augmentation.

Le taux de cotisation fixé à 1.50 euros par agent reste lui, stable depuis l'année 2015.

L'ensemble des cotisations ont été inscrites pour l'année 2024 à l'exception de celles correspondant aux Centres de Gestion non adhérents (Territoire de Belfort, St Pierre et Miquelon) et la désaffiliation du Centre de gestion des Ardennes pour l'année 2024 et dont le montant de la cotisation est de 3 783 euros.

Les autres recettes proviennent des produits financiers et de l'indemnité d'occupation des locaux du GIP Informatique des CDG.

Alain VASSELLE souligne que le CDG des Ardennes a quitté la Fédération sur le principe du désaccord au projet d'établissement public. Or, ce projet n'ayant pas abouti, ce CDG devrait de nouveau adhérer en 2024.

Michel HIRIART précise que le budget 2024 prévoit un montant de 65 000 euros pour la location immobilière. Cette location est réalisée auprès du CNFPT pour une surface de 130 mètres carrés. L'ensemble des prestations est comprise dans le prix (nettoyage, éclairage).

De plus, l'année 2024 prévoit un budget de 48 000 euros pour la visioconférence. Il s'agit d'un contrat d'une validité de deux ans mais la prestation est réglée en une seule fois. C'est la raison pour laquelle cette dépense n'était pas prévue en 2023.

Michel HIRIART ajoute que l'assiette de cotisation de la Fédération est basée sur les CAP uniquement, contrairement au GIP informatique dont l'assiette de cotisation englobe les agents inscrits sur les listes CAP et CCP. Cette assiette implique une perte de 30 à 40 000 euros par an pour la Fédération.

Il pourrait être envisagé d'inclure les CCP dans l'assiette de cotisation de la Fédération en tenant compte des spécificités de certains territoires où de nombreux contractuels sont employés par les collectivités.

L'Assemblée Générale vote le budget prévisionnel 2024 à l'unanimité.

Michel HIRIART présente le rapport d'orientation 2024.

- La contribution de la FNCDG aux travaux relatifs au projet de loi de réforme de la fonction publique

Outre des propositions en lien avec l'évolution de la FPT, la FNCDG contribuera également à inscrire certains axes de réforme du fonctionnement des CDG dans les textes : recensement des souhaits d'évolution formulés par les CDG dans le cadre d'un groupe de travail lancé le 8 décembre 2023.

- Renforcer l'attractivité de la FPT en matière de recrutement

- Refondre le concours et adapter son dispositif aux spécificités de la fonction publique territoriale

La contribution précitée de la Coordination des Employeurs Territoriaux au chantier du MTFP « Accès, Parcours et Rémunérations », évoque la combinaison de plusieurs vecteurs susceptibles de réunir ces conditions, notamment :

- Le maintien du concours, tout en le faisant évoluer, pour l'accès aux emplois qui le nécessitent. Notamment, des axes de professionnalisation et de simplification pourraient être mis en œuvre lors d'une revue des concours.
- La promotion du concours sur titres.
- La mise en œuvre de comités de sélection chargés de vérifier l'aptitude d'un agent contractuel à devenir fonctionnaire.

De plus, il s'agirait de mieux faire correspondre les besoins de recrutement et le nombre de postes ouverts aux concours à l'échelle territoriale pertinente. Il s'agirait également de rechercher une certaine parité entre les places offertes aux concours externes et celles offertes aux concours internes.

- Mettre en place une voie d'accès dédiée aux apprentis de la FPT

- Mieux partager l'information sur les postes vacants et la réalité de leur ouverture vers l'extérieur

Il s'agit de mieux communiquer en rendant plus visible le portail de l'emploi public des Centres de gestion et du CNFPT (Site Emploi Territorial), qui contient toutes les offres (215 000 en 2022), et le site Concours territorial. Par ailleurs, il conviendrait d'aménager l'obligation de publicité sans entamer le principe d'égal accès aux emplois publics et transformer cette obligation en outil de recrutement.

- Le suivi de la réforme des règles de promotion interne dans la FPT

- Favoriser le recrutement, la formation et la valorisation des agents exerçant les fonctions de Secrétaires de mairie

- Renforcer le dispositif « métiers territoriaux » en faveur de l'attractivité de l'emploi public territorial

➢ La constitution d'un Observatoire national de la gestion des ressources humaines territoriales

Ce projet vise à constituer un Observatoire géré conjointement par la FNCDG et le GIP informatique des CDG ; son pilotage, assuré par la FNCDG, consistant à prévoir, définir, réaliser en partenariat ou non, les études, travaux et publications à caractère national nécessitant l'exploitation des données traitées contenues dans une base de données, accueillant d'ores et déjà les données sociales et certaines données du GIP issues de ses applicatifs (concours, emploi), l'ensemble étant conservé dans un « Puits de données ».

Une convention sera conclue entre la FNCDG et le GIP Informatique des CDG.

➢ L'association aux travaux de constitution du Fonds de prévention de l'usure professionnelle, du maintien dans l'emploi et de l'accompagnement et des transitions professionnelles dans la FPT

Dans le cadre des arbitrages qui seront rendus à la suite de la remise du rapport de la mission de préfiguration, le 16 novembre 2023, qui avait notamment pour objet de définir les actions qui pourraient être soutenues par ce fonds, ses bénéficiaires, son mode de financement et de gouvernance, la FNCDG s'associera aux travaux de constitution du Fonds de prévention.

➢ La participation de la FNCDG :

 - à la transposition normative de l'accord collectif national en matière de prévoyance

Le 11 juillet 2023, le premier accord collectif national portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux a été ratifié. Cet accord favorise la promotion de la PSC au sein de toutes les collectivités. Cependant, cet accord national appelle, s'agissant de certaines de ses stipulations, une transposition législative et réglementaire. Ainsi, il conviendra de veiller aux transpositions normatives résultant des stipulations de notre accord en matière de prévoyance, compte-tenu des spécificités de la FPT.

 - à la négociation d'un accord collectif de ce niveau en matière de santé

En matière de santé, les garanties et la couverture des risques tels que nous les connaissons actuellement demeurent, avec une participation financière mensuelle de l'employeur à la moitié d'un montant de référence fixé par le décret du 22 avril 2022. Cependant, à l'instar de la négociation en matière de prévoyance, l'accord national prévoit l'ouverture prochaine de discussions concernant la santé ayant pour objectif la conclusion d'un accord collectif national dans ce domaine ; la FNCDG prendra toute sa part à ces négociations.

➢ La présentation de rapports sur la médiation, les missions des référents déontologues et laïcité, l'égalité professionnelle

- Rapport sur la médiation : de l'expérimentation à la mise en œuvre généralisée, un point de situation sur le développement de la mission. Rapport à établir et transmettre, en particulier, au Conseil d'Etat.

- Rapport sur les missions des Référents déontologues et laïcité
- Rapport sur l'égalité professionnelle

➢ La promotion de l'observation de l'emploi et de l'exploitation des données sociales par le jeu des publications : « Panorama de l'emploi » (en partenariat avec l'ANDCDG), « Baromètre HoRHizons » (en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, Départements de France, Régions de France), « 10 groupes d'indicateurs repères pour le pilotage des ressources humaines » (en partenariat avec l'ANDCDG)….

➢ L'organisation de la Conférence Nationale de l'Emploi Territorial

➢ L'organisation de journées thématiques et d'une manifestation permettant de valoriser l'action des CDG dans le cadre de leur quarantième anniversaire

➢ La poursuite des travaux des commissions et des groupes de travail

➢ La refonte du site internet FNCDG

➢ L'organisation de deux réunions avec les CDG Coordonnateurs

Anthony MANGIN évoque le sujet de l'attractivité de la FPT. Il souligne que la marque employeur développée par la FNCDG et le CNFPT « metiers-territoriaux.fr » est difficile à trouver sur internet. Il serait nécessaire de poursuivre le travail de mise en valeur de cette marque employeur spécifique.

De plus, d'agissant de la promotion des métiers et des carrières territoriales, les employeurs publics sont peu présents dans les universités et dans les Centres d'Information et d'orientation.

Michel HIRIART convient qu'un travail plus approfondi et plus soutenu sera engagé pour assurer la visibilité et l'attractivité de la FPT.

Chantal PETARD-VOISIN explique que les CDG bretons ont développé une marque employeur spécifique à la région Bretagne « Den.bzh » avec un travail de promotion et de valorisation des différents métiers.

L'Assemblée générale vote le rapport d'orientation à l'unanimité

2- Election de trois administrateurs

Michel HIRIART précise qu'en juin dernier, deux Présidents de CDG ont démissionné : M. Jean-Claude WEISS, du CDG de Seine-Maritime, auquel a succédé M. Christophe BOUILLON,et de M Auguste PICOLLET, CDG de Savoie, auquel a succédé M. François DUNAND. De plus, suite à l'élection du Président du CDG du Morbihan, M. Yves BLEUNVEN, élu Sénateur, Madame Gaëlle STRICOT a été élue Présidente du CDG 56.

Le Conseil d'administration de la FNCDG, en vertu des dispositions de ses statutspeut pourvoir à leur remplacement à titre provisoire.

Les CDG Normands ont proposé la candidature du Président du CDG du Calvados, M. Hubert PICARD, en tant que membre de notre Conseil.

La nouvelle Présidente du CDG du Morbihan*, Mme Gaëlle STRICOT*, a également fait acte de candidature au poste en remplacement de M. Yves BLEUNVEN.

Enfin, M. François DUNAND, Président du CDG de Savoie (depuis juin 2023) est également candidat au poste d'Administrateur de la FNCDG, en remplacement de M. Auguste PICOLLET, auquel il a succédé.

Michel HIRIART indique que le CA du 22 novembre dernier a désigné ces Présidents en remplacement des anciens Administrateurs, dans l'attente de leur élection par notre Assemblée Générale.

Il est proposé à l'Assemblée de valider la désignation de ces nouveaux administrateurs par un vote à la majorité des membres présents et représentés.

Au préalable, Michel HIRIART, conformément aux statuts, interroge l'Assemblée afin de recueillir d'éventuelles candidatures supplémentaires.

Aucun autre membre de l'Assemblée ne s'étant présenté, Michel HIRIART propose de procéder au vote à main levée.

L'Assemblée Générale approuve la modalité de vote à main levée

Michel HIRIART cite de nouveau les noms des candidats avant de les soumettre au vote des membres de l'Assemblée Générale.

Gaëlle STRICOT
François DUNAND
Hubert PICARD

L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité des trois candidats proposés au vote. Les trois candidats sont donc désormais administrateurs de la Fédération.

3- Vote sur le projet d'établissement public

Michel HIRIART rappelle qu'à l'occasion de la conférence des présidents et administrateurs délégués le 7 novembre dernier, au regard de l'absence d'une adhésion au projet par l'ensemble des Centres de gestion, il a été décidé de proposer le 7 décembre en Assemblée générale la non-poursuite de ce projet de transformation de la FNCDG.

Le rapport moral voté à l'unanimité en décembre 2022 avait inscrit ce projet dans nos orientations et par parallélisme des formes, la décision de non-poursuite doit être prise par l'Assemblée générale.

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité la non poursuite du projet d'établissement public.

Michel HIRIART indique qu'un courrier sera transmis au Ministre GUERINI pour confirmer la non poursuite du projet d'établissement public.

4 - Le calendrier des instances

Les réunions des instances de la Fédération en 2024 seront les suivantes :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 14 mars
Jeudi 16 mai
Jeudi 26 septembre
Mercredi 20 novembre (SMCL)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Jeudi 6 juin
Jeudi 12 décembre

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de remarque complémentaire, la séance est levée.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie